

LNOBPL - Réunion de clôture du débat public

Rennes – le 16 décembre 2014

La concertation post-débat public



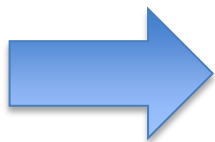
Les suites possibles du débat

Au plus tard 5 mois après la fin du débat public, en lien avec les partenaires du projet, le Conseil d'administration du Maître d'Ouvrage décide de la suite à donner au projet en tenant compte :

- **des avis, contributions, points de vue, exprimés pendant le débat,**
- **des apports des expertises complémentaires,**
- **du compte-rendu de la CPDP et du bilan de la CNDP**

Plusieurs possibilités :

- Abandon du projet
- Poursuite des études en vue de l'enquête publique sur un des 3 scénarios proposés
- Poursuite des études sur un scénario issu du débat public
- Etudes complémentaires permettant de préciser les fonctionnalités et de définir un nouveau scénario



information et concertation continue
avec les parties prenantes

La concertation pour nourrir les études

Pilotage du projet : comité de pilotage et comité technique

Approfondissement
des études

Validations

Financements
des études

Les études alimentent la concertation
et s'enrichissent de ses résultats

Concertation continue avec les parties prenantes
Information et participation du public à chaque
grande étape

Charte de la Concertation RFF : 6 engagements

- ➔ Promouvoir une concertation ouverte auprès des différents publics concernés
- ➔ Favoriser une concertation tournée vers l'échange et l'aide à la décision
- ➔ Adapter la concertation à la conception et à la réalisation d'un programme ou d'une opération ferroviaire
- ➔ Respecter les conditions d'un dialogue constructif
- ➔ Rendre compte de la concertation
- ➔ Solliciter l'intervention d'un garant de la concertation